



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 12 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
programme à long terme d'aide à Haïti**

**Allemagne, Argentine, Bénin, Brésil, Canada*, Chili*, Chypre*,
Colombie, Croatie, Espagne*, Estonie, États-Unis d'Amérique,
Finlande, Géorgie, Grèce, Guatemala, Haïti, Israël*, Italie, Japon,
Luxembourg*, Mali*, Maroc*, Mexique*, Pérou*, Pologne*,
République tchèque*, Slovénie*, Suède, Trinité-et-Tobago
et Uruguay : projet de résolution révisé**

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2004/52 du 23 juillet 2004, 2005/46 du 27 juillet 2005, 2006/10 du 26 juillet 2006, 2007/13 du 25 juillet 2007, 2008/10 du 23 juillet 2008, 2009/4 du 23 juillet 2009, 2010/28 du 23 juillet 2010, 2012/21 du 26 juillet 2012, 2013/15 du 23 juillet 2013 et 2014/37 du 18 novembre 2014, et ses décisions 2004/322 du 11 novembre 2004, 2009/211 du 20 avril 2009, 2009/267 du 15 décembre 2009, 2011/207 du 17 février 2011, 2011/211 du 26 avril 2011, 2011/268 du 28 juillet 2011, 2013/209 du 15 février 2013, 2014/207 du 30 janvier 2014, 2014/210 du 23 avril 2014 et 2014/221 du 13 juin 2014,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti¹ et les recommandations qui y sont formulées;

2. *Est conscient* que la stabilité politique, institutionnelle et socioéconomique est essentielle au développement à long terme d'Haïti et salue les efforts que le Gouvernement haïtien, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale déploient à cet égard;

3. *Exhorte* les acteurs politiques du pays à unir leurs efforts pour que les élections présidentielle, législatives et locales à venir soient libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous, en conformité avec la Constitution haïtienne, et les

* Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

¹ E/2015/84.



engage, ainsi que toutes les parties concernées en Haïti, à continuer de travailler, dans un esprit de consensus et de dialogue, à la mise en place d'autorités légitimes, crédibles et efficaces à tous les niveaux pour œuvrer à la reconstruction et au développement du pays;

4. *Prend note avec satisfaction* des progrès constants qu'Haïti a réalisés sur les plans économique et social depuis le tremblement de terre dévastateur de janvier 2010, félicite les autorités haïtiennes et tous les acteurs du développement du pays pour leur action dans ce domaine, et espère que les donateurs et les autres partenaires, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, maintiendront leur appui;

5. *Prend acte* de l'apport des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, coordonnées par le Gouvernement haïtien et fondées sur une approche horizontale et participative, qui visent à aider le pays à faire face aux défis posés par le développement de façon plus flexible et efficace en mettant tout particulièrement l'accent sur une approche intégrée du renforcement des capacités, et encourage tous les partenaires de développement, notamment les organismes des Nations Unies et les pays en développement, à soutenir ces arrangements;

6. *Engage* les donateurs à rester mobilisés pour appuyer le développement à long terme d'Haïti, dans le respect des priorités établies par le Gouvernement haïtien, et engage les autorités nationales et les partenaires internationaux à œuvrer de manière plus coordonnée et plus transparente et à renforcer la mise en œuvre du Cadre de coordination de l'aide externe au développement d'Haïti, dans l'optique de tirer pleinement parti des possibilités qu'il offre pour assurer l'efficacité de l'aide internationale;

7. *Prend acte* de la mise en place du Cadre de coordination de l'aide externe, dispositif visant à renforcer la responsabilité mutuelle et la coordination des activités sous la houlette des autorités haïtiennes, avec l'appui de la communauté des donateurs;

8. *Se félicite* des efforts que le Gouvernement haïtien fait pour simplifier le Cadre de coordination de l'aide externe et améliorer le suivi de l'aide, et engage les partenaires de développement d'Haïti et les organismes des Nations Unies à s'efforcer d'agir en conformité avec les priorités et les stratégies définies par les autorités de manière à améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide et élargir les retombées de la coopération au service du développement;

9. *Se félicite également* de la révision du cadre stratégique intégré visant à tenir compte de l'évolution de la situation dans le pays, y compris du renforcement de la présence des Nations Unies, des plans et programmes nationaux d'investissement et de lutte contre la pauvreté et des nouveaux besoins de financement, et demande notamment que l'application de la stratégie d'unité d'action des Nations Unies en Haïti fasse l'objet d'une coopération plus étroite entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et l'équipe de pays des Nations Unies et d'une consultation plus systématique du Gouvernement;

10. *Invite* les donateurs à aligner leurs efforts sur le Plan d'élimination du choléra en Haïti ainsi que sur les autres initiatives prises à l'échelle nationale contre les maladies d'origine hydrique et à fournir les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre;

11. *Encourage* tous les acteurs compétents du système des Nations Unies, y compris le dispositif de consolidation de la paix s'il y a lieu, à chercher des moyens de coordonner leurs efforts, comme l'a demandé le Gouvernement haïtien, afin de mieux contribuer au renforcement des institutions nationales et à la mise en œuvre de stratégies et de programmes qui appuient la reconstruction et le développement durable;

12. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2016, afin de pouvoir suivre la situation de près et formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser son relèvement, sa reconstruction et sa stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités de développement national à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants;

13. *Exprime* sa satisfaction au Secrétaire général pour l'appui qu'il apporte au Groupe et lui demande de continuer à soutenir ses activités comme il convient, dans la limite des ressources existantes;

14. *Prie* le Groupe de continuer, dans l'exécution de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les fonds, programmes et institutions spécialisés concernés des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales, notamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Banque interaméricaine de développement, les autres parties prenantes importantes et les organisations de la société civile, et se félicite à ce sujet de la poursuite du dialogue entre les membres du Groupe et l'Organisation des États américains;

15. *Prie également* le Groupe de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de 2016.